

CIRCULAIRE N°2


LILLE
BULLETIN
D'INFORMATION
DU SYNDICAT NATIONAL
DES ENSEIGNEMENTS
DE SECOND DEGRE

209, RUE NATIONALE 59000 LILLE - TEL 03 20 06 77 41
s3lil@snes-edu - www.lille.snes.edu

SOMMAIRE

P.1

> L'académie au quotidien : Nouvelle attaque contre les TZR
> « On n'arrête pas le progrès » : En janvier, fais attention à ta santé !

P.2

> Manifestation le 17 janvier, grève le 29 janvier

Annexe 1 : Elections professionnelles

L'académie au Quotidien

Les rectorats de plusieurs académies se sont concertés sur la situation des TZR. Brusque sursaut d'humanité face à des situations personnelles de plus en plus difficiles ? Décision de se conformer à un jugement du tribunal administratif de Lille (lequel a condamné le rectorat à 1000 euros d'amende, et à annuler une affectation d'une TZR de lettres en documentation) ? Et non : le rectorat de Lille aurait décidé arbitrairement et unilatéralement (vive le paritarisme !) de suspendre le paiement des ISSR (indemnités dues aux remplaçants effectuant des remplacements inférieurs à une année) pour les remplacements qui se prolongent de mois en mois et finissent par représenter une année. Nous avons été alertés avant les vacances par des TZR en attente de paiement, le rectorat n'ayant encore informé officiellement ni les personnels, ni leurs élus (re-vive le paritarisme !).

L'administration prend l'habitude des ruptures de contrats en cours de route : on se souvient de la réforme des retraites, qui a imposé 40 annuités de cotisation à des personnels qui s'étaient engagés sur la base de 37,5.

Elle oublie aussi que l'indemnité de remplacement est destinée à compenser la pénibilité de la tâche : affectation la veille de la rentrée ou quelques jours après, parfois très loin, pas de mot à dire dans le choix du type d'établissement, des classes, de l'emploi du temps, faculté d'adaptation et achat de matériel, préparation des cours et devoirs dans l'attente hypothétique du renouvellement du congé, etc. Cette conception des ISSR, qui tend à les réduire à de simples remboursements de frais, est responsable d'une autre régression récente : la limitation de leur paiement aux jours effectivement travaillés, alors qu'auparavant ils étaient dus pour l'ensemble d'une période de remplacement.

Le rectorat aurait tout à gagner en traitant d'une autre façon des personnels qui n'ont souvent pas fait le choix d'être TZR (ce sont la plupart du temps de jeunes titulaires ou des collègues contraints d'être remplaçants après une suppression de poste). Il choisit au contraire une nouvelle vexation qui s'ajoute à la longue liste des dégradations subies depuis 1999 et la création de ce statut : non-paiement des frais de déplacement aux TZR affectés à l'année, changement abusif d'établissement de rattachement administratif, non prise en compte des demandes de révisions d'affectation de collègues en détresse familiale ou personnelle, affectations illégales en zone limitrophe à l'année, ou hors discipline.

Et surtout, une bonne santé.

800 000 EUROS

C'est la somme approximative déboursée cette année par le ministère pour payer la société privée Cambridge Esol, qui délivre les certifications en langues vivantes. Dans le même temps, il refuse de rémunérer les collègues de langues pour les nouvelles épreuves de STG...

« Nos amis les journalistes »

A propos du recul sur la réforme des lycées :

« (...) le signe du pire des renoncements. Celui qui est dicté par la peur de la rue »

La Charente Libre, Jacques Guyon, 16 décembre 2008

« Une fois de plus, la mention très bien est délivrée au macadam des lamentations ».

L'Union, 16 décembre 2008

Sur notre site : www.lille.snes.edu

- ✓ Nombre de postes aux concours - session 2009
- ✓ 2009 : Occupez vous de votre carrière !
- ✓ Rachat des années de non titulaires
- ✓ Gaza : appel à la manifestation

**On n'arrête pas le progrès ...**

En janvier, attention à ta santé, tu ne seras pas remplacé !

Ils sont beaucoup de TZR à s'entendre dire qu'ils sont « le dernier » ... Le dernier remplaçant disponible sur la zone ou même dans une zone limitrophe ou dans la discipline. Et non, décidément, on n'a personne d'autre. C'est à plus de 100 km ? 4 h aller-retour dans la journée ? Avec des enfants en bas âge ? Il y a 55 kms entre vos 2 établissements ? Puisqu'on vous dit que vous êtes le dernier ! Circulez, y a rien à voir ! Réponse d'autant plus pratique qu'aucun fichier permettant de vérifier l'utilisation des TZR n'est transmis aux organisations syndicales, mais quand, à la permanence, c'est le 50^{ème} TZR qui nous le dit ...

Calendrier professionnel et syndical**Commissions d'avancement d'échelon :**

CPE	le 20 janvier
Certifiés	le 26 janvier
COPSY	le 17 février

Commissions changement de corps :

accès au corps des agrégés : 19 mars
accès au corps des certifiés : 24 mars

Pensez à saisir, vérifier et compléter vos dossiers sur i-prof pour la hors-classe et le changement de corps : du 8 au 28 janvier.

Stages syndicaux

le 2 février : « élus en CA, préparation de la rentrée » (la demande de congé était à faire pour le 2 janvier, vous pouvez aussi participer si vous n'avez pas cours le lundi)
le 12 février : « difficultés scolaires (intervention de S.Bonnéry) / préparation du congrès académique » (demande de congé à faire pour le 12 janvier dernier délai)
le 19 février : « stage personnels de surveillance »

Congrès académique : jeudi 12 et vendredi 13 mars

Darcos et le recteur manipulent les chiffres :

Suppressions de postes dans le 2nd degré :
320... ou 640 ?

320 suppressions de postes ont été annoncées pour l'académie de Lille au titre de la démographie, soit 15.8% du total des suppressions du 2nd degré. L'académie de Lille est une nouvelle fois saignée à blanc !

Mais une fois de plus, la démographie est un prétexte : en 2008, on a supprimé 1 poste pour 13 élèves en moins ; en 2009, c'est 1 poste pour 9.5...

Surtout, le ministère n'annonce que la moitié des suppressions : il ne dit rien pour l'instant des suppressions au titre du remplacement et des suppressions des emplois de stagiaires, qui constituent plus de la moitié du total prévu. Cette annonce est renvoyée à plus tard ! Ces suppressions ne sont « justifiées » que par une volonté de casser l'école publique, et de faire des économies budgétaires à tout prix : elles sont inacceptables, et leur annonce « par étape » ne doit pas nous leurrer !

Le gouvernement s'entête...

⇒ **Réforme du lycée :**

ne pas relâcher la pression !

La réforme est « reportée » d'un an : la « concertation » lancée par Darcos ne sert-elle qu'à noyer le poisson ? Le projet de Darcos, même s'il n'est appliqué qu'en 2010, reste mauvais : à nous d'imposer une autre réforme, progressiste, du lycée.

⇒ **Dans les collèges :**

Les effectifs vont augmenter de 1531 élèves (chiffres rectorat). Le rectorat va faire exploser les effectifs par classe pour supprimer des divisions malgré tout, et se répandre sur les mérites de l'accompagnement éducatif... qui est tout sauf une solution !

**Le gouvernement a déjà reculé face aux mobilisations !
Il faut continuer la lutte !**

L'exemple de la réforme du lycée :

- ⇒ **20 novembre** : grève majoritaire dans l'éducation ;
- ⇒ **décembre** : mobilisations des enseignants, des lycéens, des parents ;
- ⇒ **10 décembre** : Darcos, droit dans ses bottes, « ne sera pas le ministre de l'hésitation nationale »...
- ⇒ **15 décembre** : Darcos reporte la réforme du lycée...

Quoi qu'en dise le gouvernement, la mobilisation des personnels, des élèves, des parents est efficace !

⇒ **Contre la crise...
l'emploi public ?**

Plutôt qu'une « relance » qui oublie les salaires (et le pouvoir d'achat), une vraie lutte contre la crise devrait passer par un développement des services publics (qui réduisent les inégalités sociales). Il faut donc **renforcer l'emploi public, augmenter les salaires et pensions** (du public et du privé !).

L'intervention de l'État ne doit pas servir qu'à sauver les banques : elle doit d'abord viser, en permanence, l'efficacité économique et la justice sociale !

**Nous avons fait reculer le ministre...
mais les menaces subsistent !
Imposons une autre politique de l'éducation !**

snes
fsu

Samedi 17 janvier :
Journée nationale d'action dans l'éducation

Jeudi 29 janvier :
Grève nationale interprofessionnelle

Ce jour là, c'est l'ensemble des salariés, du public et du privé, qui exigeront une autre politique pour les salaires, l'emploi, la protection sociale, les services publics.

Elections professionnelles : les personnels ont choisi le SNES !

Première victoire : la participation au suffrage. Selon les corps, elle va de 60 % (agrégés) à 94 % (COPSY), en moyenne 65 %, conférant une légitimité indéniable aux élus.

Deuxième victoire : le SNES arrive premier, et de loin ! Il obtient 48.5 % des voix, tous corps confondus, laissant le 2^{ème} syndicat à 37 pts. Ce résultat est d'autant plus exceptionnel qu'il est obtenu sur un total de 10 listes en présence.

En %	participation	SNES	SNALC	SGEN	SE	FO	SUD	CGT	SNPCT	SNCL	SNETAA
Certifiés	63,4%	49,2%	11,5%	10,4%	10,4%	4,6%	5,9%	4,0%		3,0%	0,9%
Agrégés	60,1%	49,8%	20,4%	10,5%	5,3%	5,2%	5,2%	2,5%	1,1%		
PEGC	78,7%	38,2%	4,1%	7,3%	31,2%			3,6%		15,7%	
COPSY	93,5%	48,9%		26,7%		10,9%	13,5%				
CPE	87,2%	43,4%		15,7%	15,3%	6,5%		5,5%			13,6%
Total	65,0%	48,5%	11,4%	11,0%	10,7%	4,7%	5,4%	3,8%	0,1%	3,0%	1,4%
Nombre d'élus		27	4	5	4	1	2	0	0	0	1

Le SNES et les élus - commissaires paritaires remercient les collègues qui ont voté massivement les listes de la FSU (seule fédération qui pourra faire siéger en CTP des collègues titulaires et non-titulaires de tous les corps, de la maternelle au supérieur, en passant par les personnels de direction).

snés

Nous vous invitons à transformer l'essai en vous syndiquant et en syndiquant ceux et celles qui nous font confiance dans la défense des intérêts des collègues et de la profession.

